

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3225/A.I.

Astrida, le 20 novembre 1950.-

Objet:
Plainte SEBAKARA.-



Monsieur le Résident,

En réponse à votre lettre n°3324/A.I.

en date du 29 septembre 1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la plainte de Sebakara a fait l'objet de mon jugement de police n°15 dont le dispositif est le suivant:

NAGAHUNGU - acquitté.

KABILIGI : 7 mois de S.P. et 200 frs d'amende pour rebellion et menace par geste.

NTURO : (frère du précédent) 5 mois de S.P. et 150 frs d'amende pour rebellion et menace par geste.

MUJAWINGUGE: (femme de Kabiligi) 100 frs d'amende ou 20 jours de S.P.S. pour rebellion.

NYIRAKIMONYO: (femme de Nturo) 100 frs d'amende ou 20 jours de S.P.S. pour rebellion.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI .-